

RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES DÉPARTEMENTALES (RPED)

COMITÉ DÉPARTEMENTAL 84 « ADO 6x6 »

Saison 2025/2026

Art 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Championnat départ Ado M21/M18F, M21/M18M, M15F et M15M	 FFvolley Comité Départemental de Vaucluse
Catégorie	M21/M18 et M15	
Abréviation	DCF / DCM / DMF / DMM	
Commission sportive référente	CDS84	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Féminin / Masculin	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Minimum 4
Nombre maximum d'équipes ou collectif par GSA	Pas de maximum
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF régionales	Non

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition volley-ball
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Le jour précédent la rencontre
Type de licence mutation autorisée	Régionale
Catégories autorisées	
M21	Oui S'ils ne participent pas aux championnats Seniors Régionaux ou Nationaux !
M18	Oui
M15	Oui (Avec simple surclassement pour la catégorie M18/M21)
M13 avec simple surclassement	Oui (Mais uniquement pour le championnat M15)
S'ils sont débutants (1 ^{ère} saison en tant que licencié), ils peuvent participer simultanément au championnat Ados 6x6 et 4x4, et les plus aguerris pourront cumuler le championnat Départemental Seniors 6x6 et Ado 6x6 à raison de deux rencontres maximums par semaine . Pour les clubs ayant deux équipes dans la même catégorie,	
<ul style="list-style-type: none"> - Un jeune participant au premier match du championnat départemental ne pourra pas participer aux 3 premières journées régionales - Les joueurs désignés sur les deux premières feuilles de match départementale feront le collectif de l'équipe pour la saison (Voir Condition Article 9) 	



Sur le plan administratif, la présence sur la feuille de Match d'un encadrant avec une licence « éducateur sportif » valide (Mais qui n'impose pas de diplôme) est obligatoire !

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Dans l'équipe joueuse inscrite sur la feuille de match	
Nombre maximum de joueurs mutés	3
Nombre maximum de joueurs mutés pour les équipes support CFC	-
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	2
Nombre maximum de joueurs sous contrat pro et Licences PPF	0
Nombre minimum de joueurs issus de la formation française	0

Exceptionnellement, **le jeu à 5 joueurs est possible**, mais sans possibilité de titre ni d'accession. A la 3^{ème} rencontre à 5 joueurs, l'équipe ne sera plus prise en compte pour les DAF.

L'Arbitre devra interdire le jeu, des personnes avec des licences non homologuées (Absence de simple surclassement pour un joueur hors catégorie ou de licence encadrant pour le coach par exemple) A défaut, l'équipe sera sanctionnée par un match perdu (-1 point)

Nous vous rappelons que ce simple surclassement qui impose une visite médicale, contrairement aux autres licences jeunes, a pour objectif de protéger le joueur qui évoluera dans une catégorie supérieure comme le club et ses dirigeants.

Il est donc de la vigilance de tous, de respecter cet aspect du règlement !

Art 5 - CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi ou Dimanche
Horaire officiel des rencontres	13h30 (poule) ou 14h et 10h (Dimanche)
Plage d'implantation autorisée	Samedi entre 10h et 16h Dimanche entre 10h et 14h
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	7 jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	4 jours
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Interdiction de changer de semaine	Non
Toute absence d'une équipe qui n'a pas prévenu son adversaire, l'arbitre et la commission ado (volleyadocd84@gmail.com), la veille de sa rencontre avant 21h sera pénalisée sportivement (Forfait = -3 points) et financièrement	

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H – 45 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H - 30 minutes
Présence du marqueur	-
Contrôle des présences et signature de la feuille de match.	H - 30 minutes
Tirage au sort	H - 15 minutes
Échauffement au filet	H - 15 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	-

Chaque participant à une épreuve devra OBLIGATOIREMENT se munir de sa gourde ou contenant personnel. Les GSA devront fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiènes et de sécurité.

Art 7 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats	GSA organisateur
Saisie et téléchargement de la feuille de match sur le site FVV	Avant le Mardi soir
La feuille de match électronique est autorisée mais pas obligatoire – Le marqueur sera donc bénévole ou défrayé à la discréption du club – Les résultats sont transmis en ligne.	
La feuille de match papier doit être parfaitement lisible puis Scannée et téléchargée sur le « cloud » de la FFV (feuille de match recto verso en 1 seul fichier) En cas de difficulté, envoyer les 2 pages par mail à volleyadocd84@gmail.com	
Les résultats devront être saisis sur le site de la fédération et par le club recevant, au plus tard 72h suivant la rencontre !	
Une sanction financière de 25€ sera appliquée en cas de non respect de ce délai !	

Art 8 - FORMULE SPORTIVE

2 types de formules possibles en fonction du nombre d'équipes engagées par catégorie :

La première :

- Mise en place d'un championnat par genre et par catégorie avec des matchs allés et retours.
- Match en 3 sets gagnants de 25 points avec 2 points d'écart jusqu'à 30 points sec max !
- Tie-Break en 15 points avec 2 points d'écart jusqu'à 30 points sec max !

La seconde :

- Mise en place d'un championnat par genre et par catégorie sous forme de tournoi. (Mode Coupe de France)
- Rencontre par poules des trois équipes, matchs en 2 sets gagnants de 25 points avec 2 points d'écart jusqu'à 30 points sec max !
- Tie-Break en 15 points avec 2 points d'écart jusqu'à 30 points sec max !

Art 9 – ACCESION ET RELÉGATION (Droits sportifs)

Le Championnat Départemental n'est pas concerné ni par l'accession ni par la relégation.

Il en sortira un champion **Départemental** par Catégorie et par genre.

Le collectif **ne pourra donc pas être renforcé** par des joueurs de la même catégorie évoluant au niveau Régional (ou National), sauf après une carence de trois matchs sur ce dernier niveau.

Exemple de base :

- Une M15FR peut donc participer en + au championnat en M18FD **mais pas en M15FD !**

Concernant les M21, autorisés à participer au championnat M18/M21, ils peuvent également jouer avec les Adultes Départementaux (Comme Compet Lib). **Cependant, les M21 participant au championnat Adulte Régional ou National ne peuvent pas participer** au Championnat M18/M21 Départemental.

Sauf justificatif d'absence (certificat médical pour blessure, attestation d'échange interscolaire à l'étranger, ou autre ...) et afin de pouvoir participer à la seconde partie du championnat comme aux matchs retours, le joueur devra avoir participer à + de la moitié des matchs allés (ou de la première partie du championnat), soit + de 50% des matchs (2 matchs sur 4 = KO)

A contrario, de nouveaux venus pourrons intégrer le collectif de l'équipe en cours de saison, à condition d'avoir disputé aucune rencontre sur un niveau supérieur (Régional ou National), quel que soit la catégorie ou le club (Pour les mutés en cours de saison, sauf si son club d'origine n'avait pas cette catégorie d'engagée)

Art 10 – JOKER MÉDICAL

Possibilité de jouer à 5 au minimum

Art 11 – BALLON / FILET

Type de ballon autorisé	« Adulte » voir Article 15 du RGES
GSA devant fournir les ballons	GSA Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	Minimum 6 par équipe
Nombre de ballons pour la rencontre	1
Hauteur de filet	M21/M18M (2m35) M21/M18F et M15M (2m24) et M15F (2m10)
Terrain	9 x 9

Art 12 – FEUILLE DE MATCH

Seule la licence « compétition volley-ball » permet l'inscription d'un joueur sur le listing de « feuille de match ». **La licence « éducateur sportif » est obligatoire sur la feuille de match à ce niveau départemental jeune, et toutes les personnes sur le bord du terrain (sur le banc), doivent être licenciés et être notifiés sur la feuille de match.**

L'arbitre officiel est désigné par la CDA pour officier la rencontre. Par défaut, cette tâche incombera au club recevant (Chaque équipe remettra le montant de 20€ à l'arbitre)

En cas d'absence de ce dernier, un arbitre devra être proposé par le club recevant, mais sans prétendre à aucune rémunération, sauf s'il est arbitre officiel !

Il n'y a pas de marqueur obligatoire en départemental.

L'utilisation de la feuille de match électronique n'est donc pas obligatoire mais n'est pas interdite. Dans tous les cas, elle est tenue soit par un marqueur bénévole, soit par l'arbitre lui-même.